



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 13 DEC. 2016

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité l'inscription de votre organisme sur la liste nationale des organismes susceptibles de bénéficier de la taxe d'apprentissage en 2017 au titre des actions nationales de promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers qu'il réalise.

Après examen de votre dossier par les services des ministères chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, je vous informe que votre demande a été acceptée pour l'année 2017 à la condition de mettre en place effectivement des actions de promotion. Cette décision se traduira par un arrêté interministériel publié au *Journal officiel de la République française* avant la fin de l'année. La reconnaissance de votre organisme sur cet arrêté dispense de toute autre demande ou inscription à ce titre sur une liste préfectorale régionale.

Cette décision vous permettra ainsi de renforcer votre action pour favoriser la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en les aidant à construire leurs projets d'avenir, démarche qui s'inscrit pleinement dans l'action du gouvernement en faveur des jeunes. J'appelle votre attention sur le fait que cette action doit être réalisée sous la responsabilité propre de votre structure et donner lieu à des actions directes et régulières auprès de ce public, en dehors de toute action de formation, d'études ou de coopération.

Cette inscription a un caractère annuel et avant la fin de l'année 2017, un bilan quantitatif et qualitatif des actions nationales financées par la taxe d'apprentissage ainsi qu'une évaluation de ces actions devront être transmis aux services de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et de la direction générale de l'enseignement scolaire afin de rendre compte des actions mises en place sur l'ensemble du territoire et de l'utilisation des fonds de la taxe d'apprentissage.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.


Najat VALLAUD-BELKACEM

Madame Yolande BUFQUIN
Présidente
Association Métiers Avenir
39/41, rue Louis Leblanc
92400 Courbevoie